

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

| NOMBRE DE MEMBRES    |             |                                     |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| ONZE                 | NEUF        | HUIT                                |

**Délibération n° 25-2022**

**OBJET : Demande de subventions à l'Etat (DETR) pour des travaux de remplacement du système de chauffage des bâtiments communaux**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux novembre,  
 A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 14 novembre 2022

**Etaient présent(e)s** : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

**Absent(e)s/Excusé(e)s** : A. WOJKIEWICZ (Pouvoir: à M. GAUTHIER)

A.L JOUVET

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le système de chauffage des bâtiments communaux. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR).

Le devis des travaux se monte à 136 980 €.

**Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** M. le Maire à demander cette subvention à l'Etat (DETR).
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

**Huit Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.  
 Le Maire,  
 Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture